

Création de l'établissement public des musées : premier comité de suivi du 29 mars 2011

Delphine LEVY, Directrice de projet, a convié les organisations syndicales représentatives à la DAC, dont l'UCP, au premier comité de suivi pour leur présenter le calendrier fixant les thèmes de discussion sur le futur établissement public administratif (EPA) des musées de la Ville de Paris.

L'équipe, en cours de constitution, de la mission de préfiguration de ce futur EPA, créée après avis du comité technique paritaire du Secrétariat général de la Ville de Paris du 10 février 2011, sera aidée d'un consultant extérieur non encore désigné.

(Cf UCP Flash n°535 du 2 mars 2011 cliquer sur http://intraparis.ucp.mdp/UCP/download/UCP_FLASH/UCP_Flash_535.pdf).

Cette équipe devrait être opérationnelle début juin 2011 et proposera **12 groupes de travail, envisagés de juin à décembre 2011**, animés par les responsables de musées, composés de professionnels représentatifs des métiers de la DAC et des directions également concernées (DRH, DPA ...) par la création de cet EPA.

Les groupes de travail **seront définis selon deux grands axes** :

- 6 groupes de travail porteront sur **des questions techniques** : 1- Ressources Humaines, 2- Statut, 3- Financement, circuit et déconcentration, 4- Impact sur les locaux restant propriété de la Ville, 5- Transfert à l'EPA des fonctions supports actuellement dévolues à la DAC, 6- Communication ;

- 6 groupes de travail porteront sur **les activités des musées** : 1- Identité du réseau des musées, projets culturels, publics, partenariats, 2- Expositions (l'EPA produira les expositions et intégrera les personnels de l'association Paris Musées), 3- Amélioration des collections municipales, 4- Evolution de la fonction édition, 5- Produits dérivés, activités à relancer, 6- Intégration des nouvelles technologies.

A la demande des organisations syndicales, des candidatures spontanées pourront être retenues pour constituer ces groupes de travail.

La création du futur établissement est prévue pour juillet 2012, précédée d'une période transitoire nécessaire pour assurer notamment la production des expositions en cours et en programmation.

Les organisations syndicales, en plus des préoccupations liées directement aux personnels, ont manifesté des inquiétudes quant :

* **au bon déroulement de cette période transitoire**, notamment au niveau de la représentativité des personnels dans le contexte juridique actuel en attente des décrets d'application relatifs au dialogue social et au niveau de sa durée dans le temps ;

* **à la priorisation par le bureau des musées**, très investi par cette mission, entre le travail à fournir pour la gestion quotidienne des musées et le travail consacré à la création de ce futur EPA ;

* **aux conséquences des mutations éventuellement en grand nombre** des personnels ne désirant pas rejoindre cette nouvelle structure ;

* **au contenu de la convention** liant le futur EPA à la Ville de Paris. **L'UCP a demandé une réflexion sur les impacts de la création de ce futur établissement sur la structure actuelle de la DAC et la mise en place d'une réelle information en priorité pour les personnels de cette direction.**

A été mise en exergue par les organisations syndicales, la nécessité de préciser en premier lieu les contours juridiques du nouvel établissement. Certes le maire de Paris a tranché pour un EPA mais deux

possibilités restent ouvertes, soit un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), exemple *Le Cent Quatre* à Paris, soit un Etablissement Public Local, exemple du musée d'Albi (décret du 31 juillet 1923).

En amont, puis parallèlement aux groupes de travail réservés aux professionnels, les organisations syndicales seront réunies en comité de suivi ; le prochain, qui est prévu le 6 mai 2011, aura pour objectif de valider les questions générales et leurs réponses relatives aux ressources humaines.

Ces questions émanant des professionnels concernés par cette nouvelle structure et des syndicats dont l'UCP (qui a déjà interrogé à plusieurs reprises les différentes instances), seront proposées sur l'Intranet sous forme de foire aux questions (FAQ). N'hésitez pas à nous communiquer les vôtres en nous écrivant (mail Syndicat UCP). Nous ne manquerons pas de les relayer et de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier impactant près de 1000 agents, toutes catégories confondues.

Le référentiel d'aménagement des espaces de bureau

Sous l'égide de la Direction des ressources humaines et la Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports (DILT), la concertation se poursuit avec les organisations syndicales sur l'établissement du référentiel d'aménagement des espaces de bureau dont la vocation est de devenir un cadre de références opposables aux directions concernées pour tout nouveau projet d'aménagement.

Deux documents font actuellement l'objet de discussion ; il s'agit d'une part, d'un guide méthodologique qui reprend les étapes de construction d'un projet d'aménagement, le rôle des différents acteurs et les points essentiels permettant de réaliser un projet le mieux adapté aux besoins des futurs occupants et d'autre part, d'un guide pratique qui décline autour de quatre principes fondateurs (équité, modularité, fonctionnalité et transversalité) les modalités de mise en oeuvre concrète d'un projet, tout en affichant les éléments techniques de conception de base.

Au cours de la réunion du 29 mars dernier, a été rappelé l'intérêt d'associer les représentants des personnels avant la décision d'aménager des locaux, afin de leur permettre d'exprimer leurs propositions. La DILT a réitéré son engagement à associer les personnels au choix du mobilier. Par ailleurs, si le principe de bureaux partagés entre quatre à cinq personnes n'est pas exclu, la DILT ne semble pas envisager des plateaux ouverts plus grands, de type « open space », qui ont suscité de réelles inquiétudes.

Un référent immobilier devrait être nommé dans chaque direction ; il deviendra un interlocuteur incontournable des différents intervenants et, notamment des agents.

Le groupe de travail : Santé et sécurité au travail

Au cours de l'année 2010, le Maire de Paris a évoqué, à plusieurs reprises, l'importance qu'il attachait aux conditions de travail ; à l'occasion des vœux adressés aux agents, il a précisé avoir mandaté son adjointe en charge des personnels pour lancer des négociations dans ce domaine. Un groupe de travail a été mis en place, avec des réunions périodiques sur des thèmes ciblés. Le but de la réflexion est d'aboutir à un accord-cadre entre la Ville de Paris et les organisations syndicales.

Ont déjà été débattus les valeurs et objectifs de la Ville de Paris, les indicateurs et le suivi de l'évaluation des risques, la prévention des risques psychosociaux et la lutte contre addictions.

C'est l'occasion d'échanger à partir de documents réalisés par l'Administration, de proposer des amendements et de faire évoluer les textes dans un objectif consensuel, pour faire avancer la politique de prévention au sein des administrations parisiennes. Nous reviendrons prochainement plus en détail sur ces différents sujets.

Syndicat des cadres techniques : Nouveau bureau de la section des ingénieurs économistes de la construction

La section des ingénieurs économistes de la construction a élu un nouveau président, Richard BACCARINI. Les autres membres du bureau ont été reconduits. Ainsi, Philippe CHICOISNE demeure vice-président, Catherine GAUTHIER trésorière et Patrick BACKES secrétaire.

Promotions

Après avis favorable de la commission administrative paritaire du 6 avril 2011 :

Ont été promus au grade d'inspecteur chef de sécurité de première classe : Jean-Marie CHARRON, François N'GUYEN VAN, Jean-François VILMINOT, Gérard ECOLAN, Jean-Claude SANGANA, Farid AMEZIANE, Pascal MARICOURT, Lionel GILLEBEERT, Michel L'HONORE, Christian MAURIN, Jean-Luc LE HENRY, Nicolas SCARDINA, Didier DUROS, Pascal CZARNECKI et Henri BEHIGO.

Ont été promus au grade d'inspecteur chef de sécurité de deuxième classe : Alain LONGCHE, Abdelnour SELLAM, Christelle ZIGANG, Michel LUIZARD, Fabien JACOB, Jean BARBRY, Pascal EBOLI, Emile RAILLARD, Mohammed BELHALFAOUI, Jean-Luc KOBON YAPO, Ulrich OTTEVAERE, Marc BIJAOU, Lucien PALIN, Moustapha BAKHAYOKHO, Thierry DE CECCO, Stéphane SROKA, Abdel-Hafid TEBBAL, Francis TRAVERS, Jean-Michel BARBIER, Jean-Claude SAGO, Régis PILLAS et Antoine MANGA.

Après avis favorable de la commission administrative paritaire du 7 avril 2011 :

Ont été promus au grade de technicien supérieur principal : Xavier ROTTIERS, Frédérique GRAINDORGE, Pierre GRAMAIN, Maryse AITYAYA, Max Dominique BAPIN, Olivier CHOKIER, Philippe DEBORDE, Maryse GIDON, Nicole ZELADA, Gilles GAUTHIER, Marie-Lise BRUNEAU-FRANCILLON, Didier CHEVANCHE, Jean PAPOUL, Gérard GAMINETTE, Thierry LANCON, Michel COUILLAUD, Catherine MAULION-TRAILHOU et Brigitte LELARGE.

Ont été promus au grade de technicien supérieur en chef : Françoise ISTRIA, Dominique LOZACH, Dominique GASTELLIER, Diana FAMBART, Michel LANDWERLIN, Antoine DEMANGEON, Sylvain BRESILLEY, Pascal BOUHET, Pierre COMTE, Etienne THIRIET, Michel MORO, Serge SMADJA, Jean-Claude GROLLEAU, Nicolas MORGANT et Bernard RUQUOIS.

Ont été promues au grade de dessinatrice chef de groupe de première classe : Marie-Reine GANOVSKY et Chantal ROUILLARD.

Ont été promus au grade de dessinateur chef de groupe de deuxième classe : Sonia DENONCIN, Antoine URBAN, Muriel HUET et Séverine RAVANNE.

A toutes et tous, l'UCP Flash adresse ses très sincères félicitations !

Union des Cadres De Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45